

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

## AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 070-2003, article 5.3 présentée par la compagnie 9427-8876 Québec Inc. concernant un projet de lotissement visant à permettre la création de 2 nouveaux lots. Ces lots seraient créés à partir du lot existant numéro 2 327 184 présentement occupé par une résidence multifamiliale de 4 logements. Les lots projetés seraient tous les deux utilisés à des fins résidentielles multifamiliales.

Le lot projeté numéro 1 deviendrait l'assiette du bâtiment existant et de ses dépendances. Il serait conforme au niveau de la profondeur et de la superficie projetées. Toutefois, il aurait une largeur de 17.37 m le long de la rue Beaugrand (façade) alors que la réglementation exige une largeur minimale de 21 m, soit une largeur inférieure de 3.63 m par rapport au minimum requis.

Le lot projeté numéro 2 serait créer pour permettre la construction d'une résidence multifamiliale de 6 logements. Il serait conforme au niveau de la profondeur minimale requise. Toutefois, il aurait une largeur de 18.29 m le long de la rue Beaugrand (façade) alors que la réglementation exige une largeur minimale de 21 m, soit une largeur inférieure de 2.71 m par rapport au minimum requis. De plus, il aurait une superficie de 551.3 m<sup>2</sup> alors que la réglementation exige un minimum de 834 m<sup>2</sup> pour que soit autorisée la construction d'une résidence de 6 logements, soit un manque de 282.7 m<sup>2</sup> par rapport à la superficie minimale requise.

La demande de dérogation mineure ci-haut mentionnée sera présentée et discutée au conseil lors d'une séance régulière qui aura lieu, **lundi le 5 juin 2023 à 20:00** et tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Acton Vale, ce 03<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-joint a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville, dans le Journal La Pensée de Bagot, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, OMA  
Greffière